

## CONSEIL GENERAL

Séance du 24 février 2022

Message no 3.1.

### Demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'étude de l'Esplanade d'Arruffens

#### Introduction

L'arrivée de la nouvelle école primaire En Bouley nécessite de coordonner soigneusement toutes les mobilités (piétons, vélos, bus, voitures) dans le secteur du plateau d'Arruffens. En plus des flux des particuliers et des élèves du cycle d'orientation, pour les différents accès au COGL, à Epicentre, au Bicubic et au Carré d'As, il conviendra de tenir compte dorénavant des élèves du primaire accédant à leur nouvelle école.

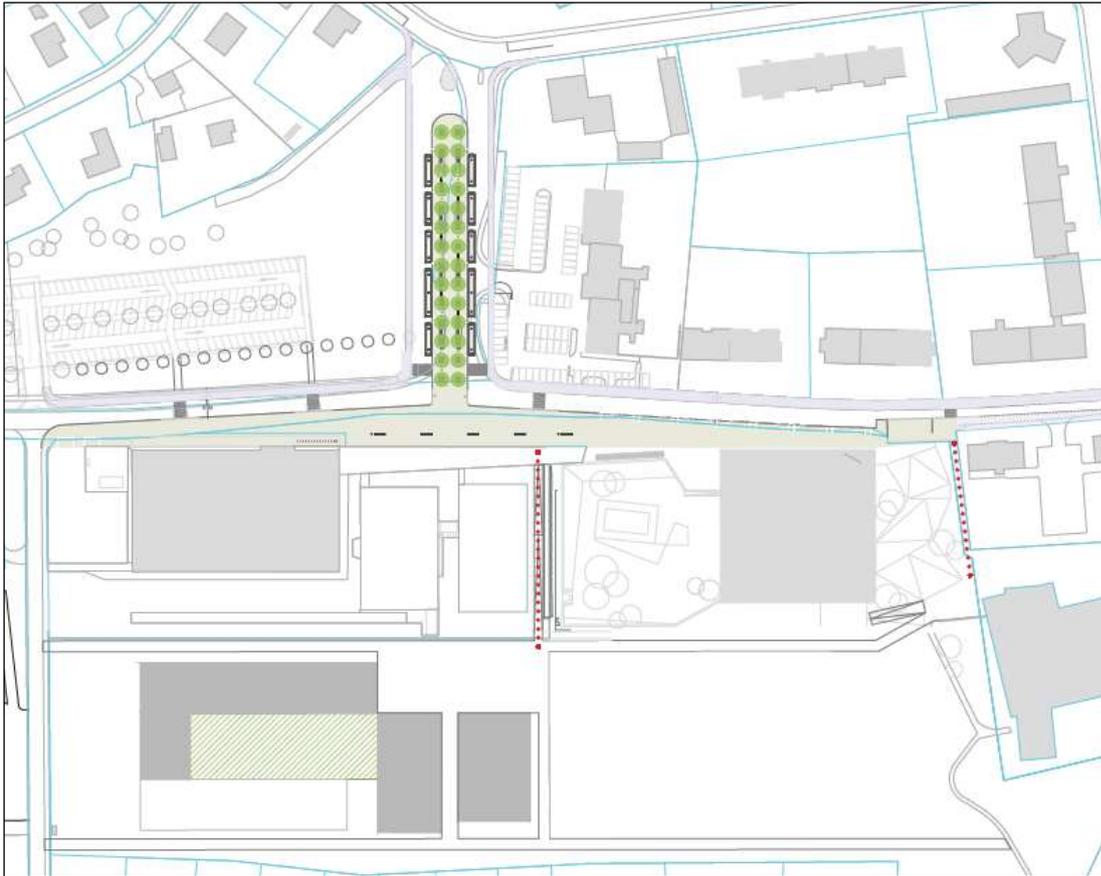
#### Objectifs du projet

Les objectifs principaux liés à l'arrivée de la nouvelle école primaire En Bouley, à la réalisation de l'Esplanade d'Arruffens et de ses environs, sont :

- Promouvoir les déplacements à pied, à vélo et en transports publics pour la desserte scolaire ;
- Sécuriser les parcours scolaires, en particulier les traversées piétonnes de la Route d'Arruffens (300 élèves pour le secteur dont notamment 100 élèves vers l'Accueil extra-scolaire (AES)) et les liaisons entre les bus et les accès aux écoles ;
- Proposer un aménagement généreusement dimensionné permettant de séparer les flux piétons primaires/COGL, les plus tôt et naturellement possibles ;
- Proposer un aménagement coordonné avec l'organisation du campus y compris du CESL/G (Carré d'As) ;
- Conserver le dégagement de l'Esplanade et valoriser le paysage et ses vues ;
- Mettre en place une utilisation multiple du site, hormis l'utilisation purement scolaire (espace didactique, zone de quartier, rencontres, loisirs, ...) ;
- Aménager l'Esplanade d'une manière paysagère qualitative ;
- Mettre aux normes les arrêts et quais de bus, conformément aux normes selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

#### Avant-projet schématique

Depuis novembre 2018, divers ateliers, études, séances et présentations, en coordination avec différents partenaires (COGL, TPF, SMO, ...) ont permis d'aboutir à l'avant-projet présenté ci-après.



Avant-projet avec quai transversal – Version à court terme – (Urbaplan)



Avant-projet avec quai transversal – Version à long terme – (Urbaplan)

La version à long terme ne fait pas partie du présent message. Elle n'est là qu'à titre informatif.

Le projet (court terme donc) est l'aboutissement d'un certain nombre d'itérations et de variantes.

Les besoins en bus ont été analysés avec les TPF. Il a été tenu compte des besoins actuels et futurs, pour le COGL et pour le primaire. Si un nombre de 19 bus pourraient être un maximum pour les besoins du secteur, nous avons retenu une variante pouvant en accueillir ~ 10 bus simultanément sur le quai transversal conforme à la LHand (bordure de 22 cm de haut).

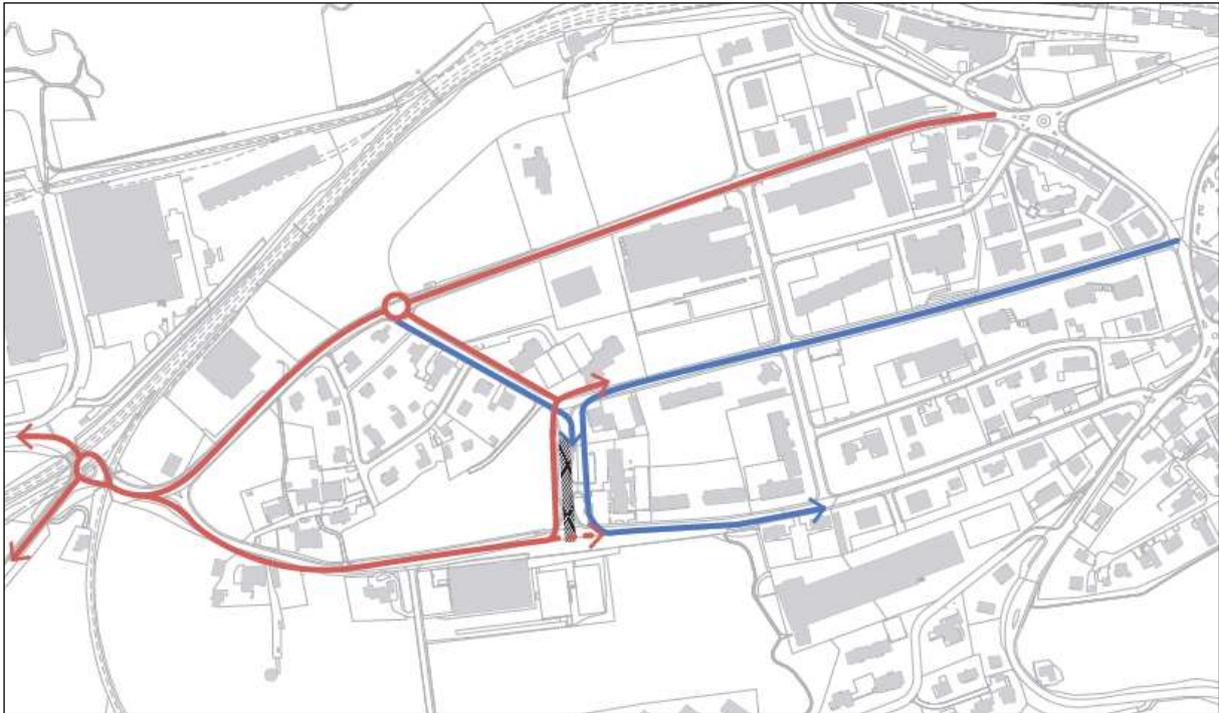
L'étude du projet déterminera, entre autres, la géométrie exacte (rayons de giration, viabilité technique, lignes de visibilité, ...) du quai central.

Dans la configuration proposée, en cas de surcharge, les bus pourront soit patienter le long du Bicubic, dans l'attente qu'une place se libère sur le quai central, soit ils pourront s'arrêter le long de l'Esplanade (entre le quai transversal et Epicentre). Dans ces deux cas, et dans un premier temps, il n'y aura pas de quai de bus, soit comme actuellement.

Le nombre actuel d'élèves au COGL approche les 1'000, avec un potentiel maximum de 1'100 élèves possibles à terme (dont 250 de Romont qui peuvent se déplacer à pied ou en vélo). L'école primaire prévoit l'arrivée de 500 élèves, dont le 60 % (300) depuis le secteur Arruffens et 200 des autres secteurs de la commune et des autres communes.

L'étude à venir tiendra compte des besoins à court terme avec si possible 13 bus simultanés et des besoins à long terme, avec un aménagement capable de recevoir une augmentation significative de l'offre en bus.

L'étude du projet sera également étendue à la Route de la Condémine et à la Rue Aliénor, de sorte à prendre en compte le trajet des écoliers de l'école primaire jusqu'au futur bâtiment de l'AES, soit le bâtiment actuel de l'école de la Condémine, qui sera réaffecté en vue de cette nouvelle utilisation.

**Détail de l'avant-projet*****Principe de circulation des bus***

En marge du schéma ci-dessus, il est à relever que les arrêts de bus de la Parqueterie perdurent. En effet, les bus de ligne ayant des horaires très tendus, ils n'ont pas le temps d'insérer dans leur parcours, un détour par la Perrausa. D'autre part, le canton a mis à l'enquête publique la réfection des arrêts de bus de la Route de la Parqueterie le 10 décembre 2021. Cette réfection inclut une mise aux normes LHand des quais de bus et de nouveaux passages pour piétons, trottoirs et pistes cyclables.

**Principe de circulation du transport individuel motorisé (TIM)****Limitation 50**

— actuelles  
- - - projetées

**Limitation 30 / Zones 30**

— actuelles  
- - - projetées

Les éléments principaux à relever concernant le TIM sont, a priori :

- La mise en sens unique de la Route de la Perrausa et du tronçon de la Route d'Arruffens entre le quai transversal et le fond de la Route de la Condémine (reste à valider par une étude de circulation plus fine) ;
- L'utilisation du Parking du Bicubic pour la dépose-minute des élèves ;
- La mise en zone 30 km/h du secteur proche de l'Esplanade.

L'accès par la Route de la Perrausa, convertie en quai transversal, perdurera pour l'accès aux commerces existants (Otto's et Pizzeria Hamit) et pour les accès des riverains et riveraines à leurs habitations.

L'étude du projet pourrait déboucher sur d'autres principes de circulation, et dans un périmètre plus élargi.

Quant à la dépose-minute, le Service de la mobilité du canton (SMo), impose qu'elle soit à minimum 250 mètres des écoles. Pour ce faire, le parking existant (avec ses heures de gratuité et la dispense de passer à la caisse durant ce délai) jouera parfaitement ce rôle.

Il convient de rappeler que pour les endroits dédiés à de la dépose-minute, les problèmes ne viennent pas au moment de la dépose (temps très court), mais au moment de la reprise, où les voitures attendent en principe plusieurs minutes avant la reprise d'une personne (enfants, élèves).

### **Principe de circulation des vélos**



#### Pistes cyclables

— actuelles  
- - - projetées

◄ ◄ contre-sens

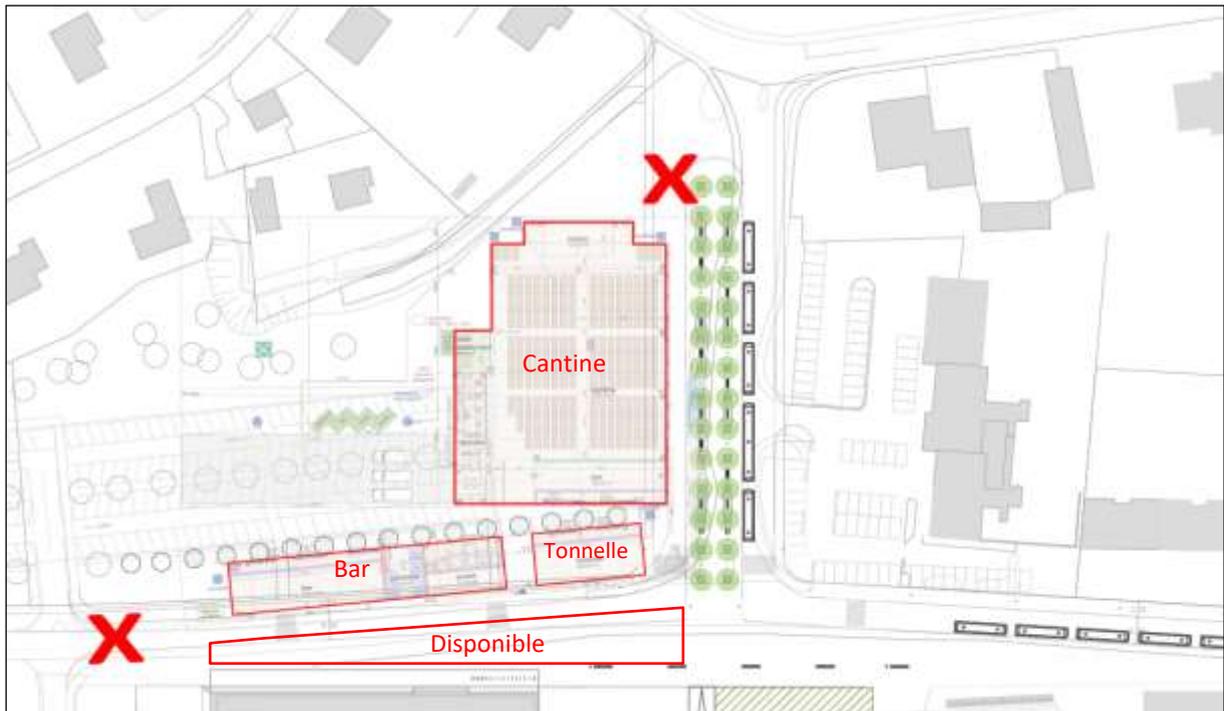
#### Voies partagées (zone 30 → priorité cycle)

— actuelles  
- - - projetées

Les principes de circulation des deux-roues seront affinés par le projet. Des places de stationnement vélos seront prévues proches des bâtiments et installations.

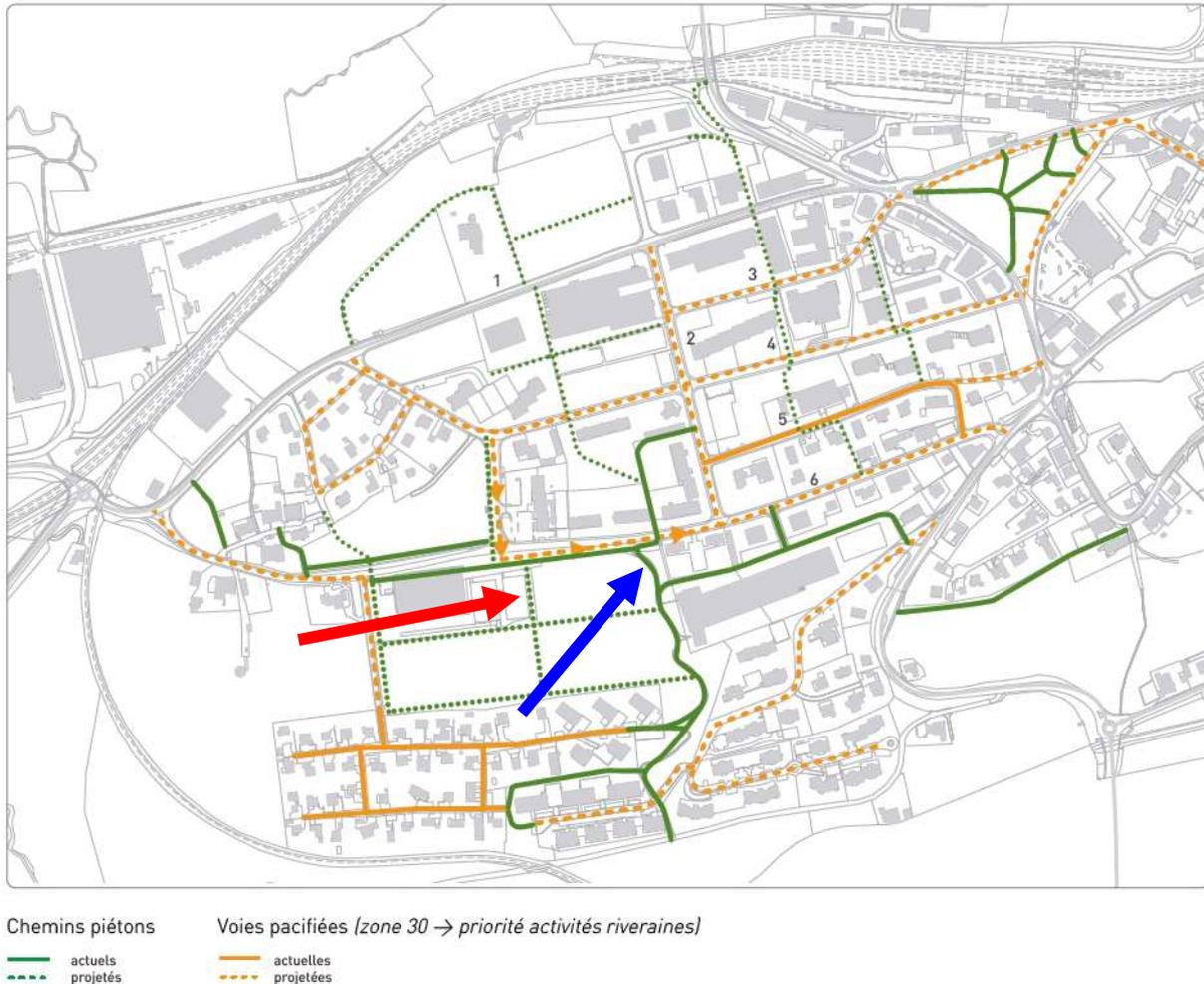
### **Place de fête**

Dans l'attente d'un réaménagement plus complet et global du terrain (pré) situé entre le nouveau parking du Bicubic et le futur quai transversal (en place de fête en dur, place de fête servant de parking occasionnel, ...), on constate que la tenue de fêtes de grande ampleur, avec ou sans utilisation de l'espace devant le Bicubic, sera toujours possible :



Dans l'exemple ci-dessus, en cas de fête, la Route d'Arruffens pourrait être bloquée au carrefour avec la Route En Bouley et seul le quai de bus côté ville pourrait être utilisé. Dans ce cas, le système de transports publics est toujours utilisable et actif, avec des bus sur le quai transversal et le surplus, entre le quai et Epicentre.

### Principe de circulation des piétons et piétonnes



Pour passer de la partie supérieure (Esplanade) à la partie inférieure (Ecole primaire), un cheminement piétonnier (flèche rouge sur l'image ci-dessus) pourra être aménagé entre les terrains de la piscine et le terrain de foot synthétique. Ce cheminement accueillera les flux du primaire. Sa géométrie a déjà été validée par un bureau d'ingénieurs en mobilité et sa réalisation projetée par un bureau d'ingénieurs.

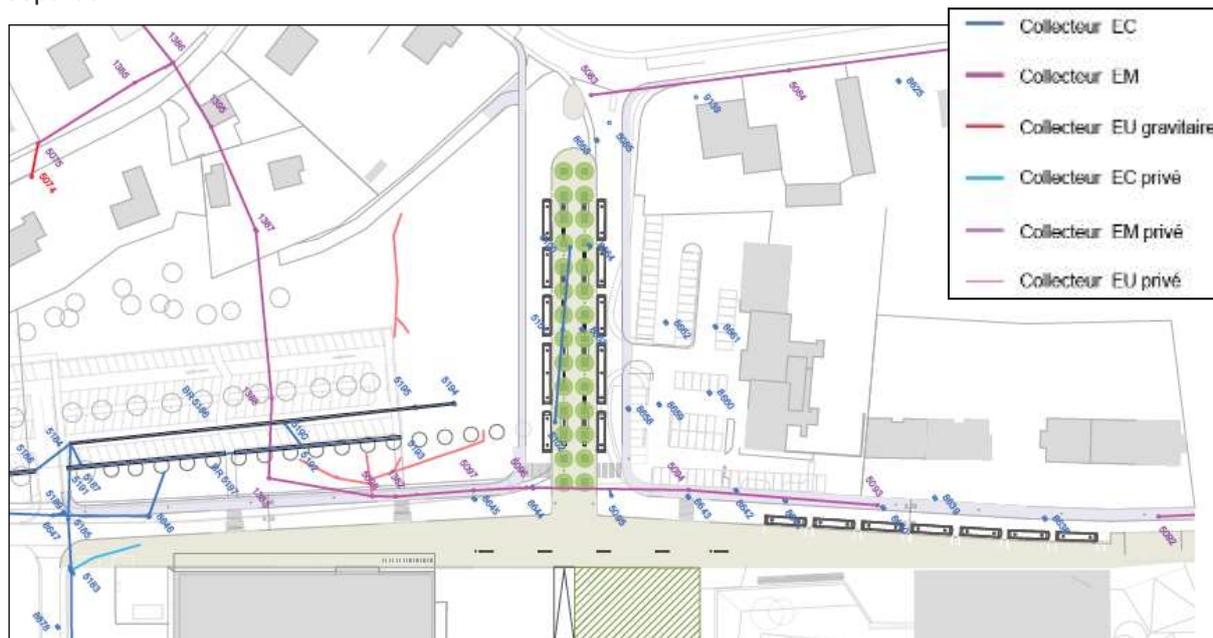
L'autre cheminement déjà existant (flèche bleue sur l'image ci-avant), situé à côté d'Epicentre côté ville, reste destiné aux flux des élèves du COGL.

On remarquera également que, par son PAD-Cadre, la commune a souhaité et planifié un plateau d'Arruffens beaucoup plus perméable aux cheminements piétons (traits en points-points verts).

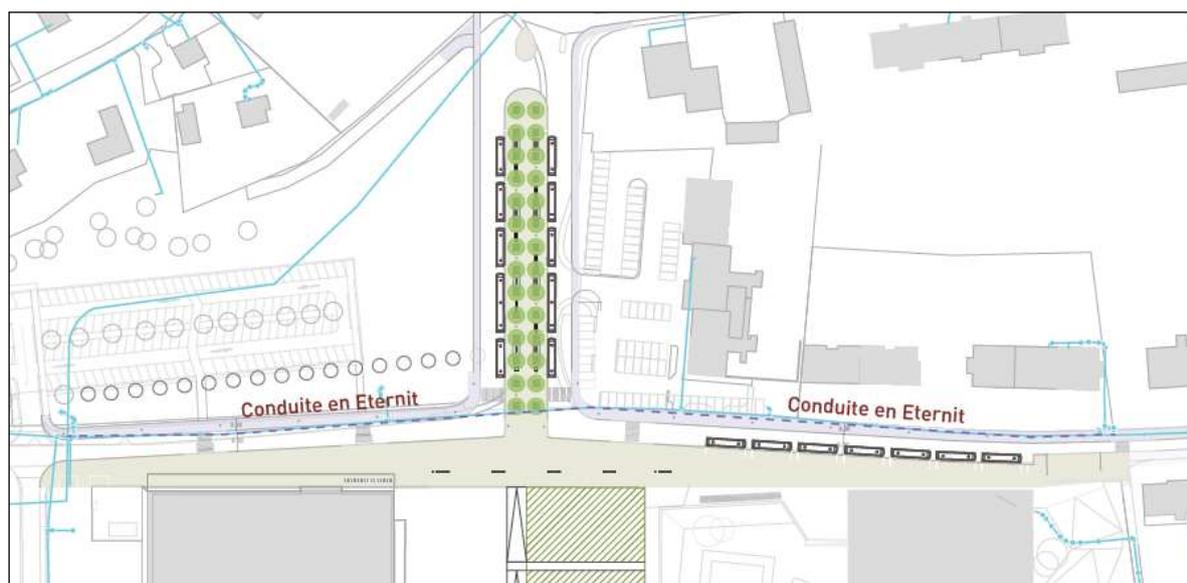
### Travaux connexes

Il est impératif de profiter de ces travaux de surface, pour mettre à jour nos infrastructures souterraines.

En effet, la partie épuration, actuellement en unitaire ou eaux mixtes (EM), devrait être mise en séparatif :



Et la partie adduction, actuellement vétuste, devrait être refaite à neuf :



L'étude chiffrera ces travaux et nous pourrons alors juger si nous procédons à des réfections partielles (limitées à l'emprise du projet) ou plus complètes (en faisant ce qu'il y a à faire, à plus large échelle).

### **Présentation de l'avant-projet**

A l'occasion de diverses séances et présentations, l'avant-projet d'Esplanade avec son quai transversal a déjà recueilli les faveurs de la commission d'aménagement, de la commission de bâtisse de l'école primaire En Bouley, du COGL, des TPF, de Car postal et finalement du conseil communal.



Vue 3D de l'avant-projet du quai transversale

### **Demande de crédit**

Dans un premier temps, l'étude à venir, comprenant la finalisation de l'avant-projet, le projet d'ouvrage et la partie procédure et autorisation, permettra d'obtenir un projet de construction techniquement viable et ainsi d'obtenir un coût de construction affiné, avant de poursuivre le projet.

Pour ce faire, le crédit de CHF 500'000.00, prévu au budget d'investissements 2022, est soumis à l'approbation du conseil général. Ce montant sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

### **Frais financiers**

Amortissement	4 % de CHF 500'000.-	CHF 20'000.-
Intérêts	1 % de CHF 500'000.-	CHF 5'000.-

<b>Charge financière annuelle</b>	<b>CHF 25'000.-</b>
-----------------------------------	---------------------

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'étude de l'Esplanade d'Arruffens, ainsi que son mode de financement.